

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 10 JUILLET 2019

PRÉSENTS : Didier ROMEUF, Joëlle MYE, Agnès D'AGOSTINO, Marie-Thérèse MOULIN, Christophe DOS SANTOS, André LEFEBVRE, Véronique MYE, Serge DURAND.

ABSENTS : Daniel CRAMER, Alexandre JALLOT.

POUVOIRS : Daniel CRAMER à André LEFEBVRE, Alexandre JALLOT à Didier ROMEUF

OBJET: RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LA MISE À JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Vu l'enquête publique s'étant déroulée du 25 avril 2019 au 13 mai 2019, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport de Monsieur BERTIN Dominique, commissaire enquêteur sur la mise à jour du zonage d'assainissement.

Il rappelle qu'aucune observation n'a été enregistrée.

Il rajoute que le projet est cohérent et justifié et qu'il ne fait que s'adapter au mode d'assainissement déjà existant sur la commune et donne donc un avis favorable.

Monsieur le Maire propose de valider l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avis favorable du commissaire Enquêteur sur la mise à jour du zonage d'assainissement.

OBJET: CONVENTION DE PRÊT DE 20 000 € DE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR L'ETANG À CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN.

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de son programme d'investissement de l'assainissement, la commune de SAINT-FLOUR L'ETANG décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt d'un montant de 20 000.00 **Euros** (vingt mille euros) dans les conditions ci-après indiquées pour la Commune de SAINT-FLOUR L'ETANG

Les conditions de l'emprunt que la **Commune de** SAINT-FLOUR L'ETANG décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- **Montant :** 20 000 Euros
- **Durée :** 10 ans
- **Taux d'intérêt applicable** 0,70%
- **Amortissement** Constant
- **Périodicité** Annuelle (1^{er} remboursement 1 an après le déblocage du prêt)
- **Commission d'engagement** 75 €

Article -2

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne.

OBJET: 30-2019 CONVENTION DE PRÊT DE 60 000 € DE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR L'ETANG À CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN.

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de son programme d'investissement des travaux des abords de l'école, la commune de SAINT-FLOUR L'ETANG décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt d'un montant de 60 000.00 **Euros** (soixante mille euros) dans les conditions ci-après indiquées pour la Commune de SAINT-FLOUR L'ETANG

Les conditions de l'emprunt que la **Commune de** SAINT-FLOUR L'ETANG décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 60 000 Euros
- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt applicable 0,70%
- Amortissement Constant
- Périodicité Annuelle (1^{er} remboursement 1 an après le déblocage du prêt)
- Commission d'engagement 150 €

Article -2

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne.

Séance levée à 22 h 45

Vu pour être affiché
Le 22/07/2019

Le Maire,
Didier ROMEUF.

